



Syndicat Départemental d'Energie
et d'Equipement du Finistère

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE SERVICES

Etudes de pré-diagnostics
énergétiques et de faisabilité de
chaufferies biomasse ou pompes à
chaleurs
aérothermiques/géothermiques
avec ou sans réseaux de chaleur -
3 lots

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°
Date limite de remise des plis

202410291221

10 / 01 / 2025 à 12 heures

Procédure de passation

Appel d'offres ouvert

(Article R2124-2 1° - Code de la commande publique)

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère

Représentant : Antoine Corolleur, Président

Adresse : 9 allée Sully, 29000 QUIMPER

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Etudes de pré-diagnostics énergétiques et de faisabilité de chaufferies biomasse ou pompes à chaleurs aérothermiques/géothermiques avec ou sans réseaux de chaleur - 3 lots**

Code CPV	Libellé CPV
79314000-8	Étude de faisabilité

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Etudes de pré-diagnostics énergétiques et de faisabilité de chaufferies biomasse ou pompes à chaleurs aérothermiques/géothermiques avec ou sans réseaux de chaleur - 3 lots
 Acheteur	Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère
 Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
 Structure	3 lots
 Lieu d'exécution	Finistère
 Durée	1 période initiale et 2 reconductions
 Pénalités de retard	$P = V \times R / 3000$
 Variation des prix	Révisibles (formule), formule 0,15 + 0,85 (INGm / ING0)
 Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement et structure de la consultation :

La consultation est décomposée en 3 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 Pays de Cornouaille et Quimperlé Communauté (CPV 79314000-8 : Étude de faisabilité)
Période	Période initiale - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, de la notification au 31 décembre 2026
Période	période n°2 - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, du 1 ^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027
Période	période n°3 - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, du 1 ^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2028
Lot	Lot n°2 Pays de Brest (hors Brest Métropole) (CPV 79314000-8 : Étude de faisabilité)

Type	Objet, délai
Période	Période initiale - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, de la notification au 31 décembre 2026
Période	période n°2 - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, du 1 ^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027
Période	période n°3 - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, du 1 ^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2028
Lot	Lot n°3 Pays de Morlaix et Pays du Centre Ouest Bretagne (CPV 79314000-8 : Étude de faisabilité)
Période	Période initiale - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, de la notification au 31 décembre 2026
Période	période n°2 - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, du 1 ^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2027
Période	période n°3 - montant minimum 0,00 € HT - montant maximum 125 000,00 € HT, du 1 ^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2028

Définitions :

Lot	: Unité autonome d'attribution du contrat à l'intérieur d'une consultation
Période	: Durée définie d'exécution du contrat reconductible

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Appel d'offres ouvert (Article R2124-2 1° - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalys.bretagne.bzh/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=a1z>.

■ **Dossier de consultation :**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- RC
- Acte d'engagement
- BPU
- CCAP
- CCTP et ses annexes
- DC1
- DC2
- Avis de publicité

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres (initiale ou modifiée) des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ **Délai de validité des offres :**

Le délai de validité des offres est de 120 jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

■ **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante :

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Le candidat ne peut pas répondre à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique). Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

Il est possible de candidater pour un ou plusieurs lots.



En cas d'envoi de plusieurs offres par le candidat : l'acheteur public n'ouvre que la dernière offre reçue conformément à l'article R2151-6 du Code de la commande Publique. Les autres offres, précédemment déposées par l'opérateur économique, sont rejetées sans avoir été ouvertes. Il est donc rappelé aux candidats qu'en cas de soumission à plusieurs lots, une seule offre doit être déposée, contenant l'ensemble des éléments pour tous les lots. Il n'est pas possible de déposer une offre par lot, car seule la dernière offre reçue pourra être ouverte.

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Situation juridique	
Déclaration du candidat (DC2)	<i>Déclaration individuelle du candidat ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Lettre de candidature (DC1)	<i>Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du ministère de l'Economie et des Finances)</i>
Habilitation à engager la société	<i>Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat</i>
Capacité économique et financière	
Chiffre d'affaires	<i>Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles</i>
Capacité technique et professionnelle : minima exigés	
Qualifications professionnelles	<i>Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats d'identité professionnelle, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation). Le prestataire devra justifier des trois qualifications professionnelles suivantes</i>

Document	Descriptif
	<i>bénéficiaire de la reconnaissance « RGE Etudes » :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>OPQIBI 2008 « Ingénierie des installations de production utilisant la biomasse en combustion » ou équivalent.</i> - <i>OPQIBI 2013 « Ingénierie des installations de production utilisant l'énergie géothermique » ou équivalent.</i> - <i>OPQIBI 1905 « Audits énergétique des bâtiments tertiaires » ou équivalent.</i>
Références fournitures et services	<i>Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique</i>
Moyens humains	<i>Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</i> <i>Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé</i>
Moyens matériels	<i>Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature</i>

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents soit dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf), soit dans un même document (exemple : candidature.pdf) avec un sommaire et les numéros de page détaillant le contenu du document.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- le formulaire de déclaration DC4 complété et signé ;
- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	<i>A Compléter</i>
BPU	<i>A Compléter</i>
DQE	<i>A Compléter</i>
CCAP et CCTP	<i>A Accepter sans modifications</i>
Mémoire technique	<i>Ce mémoire doit comprendre :</i> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les moyens humains dédiés à la mission</i> - <i>La méthodologie d'intervention proposée pour remplir la mission</i> - <i>Un exemple d'étude du même type réalisée pour un bâtiment</i>

■ **Modalités de remise des offres :**

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de

manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=a1z>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés au SDEF, 9 allée Sully, 29000 QUIMPER.

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs il est recommandé que le dernier dépôt contienne l'ensemble des pièces exigées. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur.

En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé. Pour plus d'informations sur les certificats

: <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance><https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et pondération	Descriptif
1. Valeur technique (sur 60)	La valeur technique est appréciée au regard du contenu du mémoire technique
1.1 Moyens humains de la structure dédiés à la mission sur 20	
1.2 méthodologie d'intervention proposée par le candidat pour remplir la mission sur 20	
1.3 exemple d'étude du même type réalisée pour un bâtiment sur 20	
2. Prix TTC (sur 40)	Le critère prix sera calculé en prenant en compte le montant TTC issu du DQE

Modalités de calcul des notes :

La note totale est notée sur 100.

Le volet technique sera jugé sur la base du contenu du mémoire technique.

Pour ce critère de la valeur technique, un classement sera effectué entre chaque candidat selon la grille suivante qui fait apparaître un coefficient de pondération qui sera affecté à chaque sous-critère :

N	N(C1)=0 Nul (aucun élément remis).
I	N(C1)=0,25 Insuffisant (aucun élément pertinent ou spécifique remis).
M	N(C1)=0,5 Moyen (éléments pertinents mais peu spécifique ou peu détaillés).
S	N(C1)=0,75 Satisfaisant (éléments pertinents, spécifiques, détaillés).
TS	N(C1)=1 Très satisfaisant

Le prix sera jugé de la manière suivante :

La note maximale sera attribuée au candidat ayant présenté la meilleure offre.

Note = 40 x Offre la plus basse/offre du candidat. Aucune note ne pourra être inférieure à 0.

L'analyse du prix est réalisée via des détails quantitatifs estimatifs réalisés par le pouvoir adjudicateur. Cela n'équivaut pas au prix du n'est qu'un outil interne de notation du prix.

Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées entraîne l'irrégularité de l'offre. Le pouvoir adjudicateur pourra décider de régulariser les offres constatées irrégulières.

Conformément à l'article R2152-1 du Code de la commande publique, les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations demandées aux articles R2143-7 à 9 du CCP.

Une attestation d'assurance en cours de validité devra également être produite.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Régularisation des offres :**

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les

caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://marches.megalix.bretagne.bzh/?page=Frame.ConsultationsOrganisme&org=a1z>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif de Rennes
Hôtel de Bizien
3, Contour de la Motte
CS44416
Rennes
35044 Rennes Cedex
Téléphone : 02 23 21 28 28
Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Télécopie : 02 99 63 56 84
Site internet : <http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés. Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : CDG29 ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

☰ **Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :**

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Prestations intellectuelles du 30 mars 2021](#)